



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 à 18h00

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE / JJ. VIGOT.

Absents excusés : S. GODRIE donne pouvoir à F. COTTIN / J. MORÉ donne pouvoir à G. ROBERT

Procurations :

Secrétaire : M-J JACQUIER

Conseiller suppléant : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h00, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également de supprimer de l'ordre du jour les points 1, 2, 3 et 4.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le Maire expose qu'il convient de déterminer le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2024 et propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux sachant que le taux de base déterminé par l'Etat augmentera déjà de 3,9%.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,68 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,31 %

Ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

2 Personnel : IFSE

Le Maire rappelle de quoi s'agit le IFSE.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire du RIFSEEP. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Celle-ci doit être revoté tous les 4 ans.

Le Maire propose la reconduite de la délibération précédente sur l'IFSE sans changement de celle-ci soit :

| AGENT | MONTANT mensuelle (brut) |
|---|--------------------------|
| Monsieur KUS Félicien (agent technique) | 230 € |
| Madame BONVALOT-NOIROT Amélie (agent administratif) | 17,50 € |
| Madame MONNOT Stéphanie (agent administratif) | 17,50 € |
| Madame MARIE-YAGAPPA Sosthène (agent d'entretien) | 17,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces montants.

3 Budget Tour de France

Les préparatifs pour le Tour de France ont déjà commencé via une commission composée d'élus et de citoyens volontaires. Monsieur le Maire propose de fixer un budget pour cet événement. La somme de 1 000 € est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce montant.

4 Offre commerciale AXA

L'agence AXA sollicite la collectivité pour signer une convention de partenariat afin de proposer un tarif privilégié aux habitants à propos d'une offre de mutuelle santé.

Madame CHEDAL présente la proposition.

Monsieur le Maire précise que cette demande est problématique car elle affine la commune avec une société qui n'a jamais été mise en concurrence contrairement à l'achat groupé où toutes les entreprises sont sollicitées et dont on ne connaît pas l'attributaire suite aux appels d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce à cette proposition à 11 voix contre et 4 abstentions.

5 Location de la salle polyvalente aux professionnels

Nous avons eu plusieurs demandes de professionnels pour louer la salle polyvalente pour des réunions ou autres.

Le Maire propose de louer la salle polyvalente aux professionnels qui le souhaite lorsque que celle-ci est disponible pour un montant de 200 € les 2h pour la petite salle et de 300 € les 2h pour la salle complète.

Le ménage devra être fait à la fin de la location par les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la location et le tarif.

6 Points divers

a) Travaux

Monsieur VIGOT fait part de la fin des travaux de voirie dans le lotissement de l'éco-quartier et de l'avancement des travaux de réfection du réseau pluviale sous la RD968.

b) Avancement du projet de reconstruction et renaturation des écoles

Le Maire informe que l'appel d'offres est terminé depuis le 18 mars à 12h. Nous avons eu 3 entreprises qui ont répondu pour le lot 1, 3 entreprises pour le lot 2 et 1 entreprise pour le lot 3. L'architecte procède actuellement à l'analyse des offres. La commission appel d'offres sera convoquée prochainement pour définir le choix des entreprises retenues pour chaque lot.

De plus, Monsieur le Maire, annonce que le Conseil Départemental a attribué une subvention à hauteur de 440 000 € dans le cadre des « grands projets » en Côte d'Or. M. le maire remercie le Président Sauvadet pour l'aide considérable attribuée. Il signale également que la collectivité attend toujours la notification de l'État.

c) Chasse aux œufs

La chasse aux œufs organisée par le CMJ et la commune aura lieu ce samedi 30 mars à 10h30. Nous avons pour l'instant 52 inscriptions. Il reste donc de la place.

Le maire précise que pour l'année prochaine, il souhaite que cette chasse aux œufs soit ouverte à tous les enfants de la commune et pas uniquement ceux qui sont scolarisés à Thorey en Plaine.

d) Projet de développement de la bibliothèque

La bibliothécaire sollicite la commune pour divers achats. Le Maire souhaite qu'une stratégie de développement et d'animation soit établie afin de réaliser un plan pluriannuel d'investissements sur la bibliothèque. Il évoquera le sujet avec la bibliothécaire prochainement.

e) Retours lancement du groupement d'achat

Le Maire fait part des retours positifs de la population suite au lancement du groupement d'achat. Celui-ci est pour l'instant très positif et plus de 120 foyers ont déjà complété le formulaire en ligne.

f) Conseil d'école

Madame CHEDAL fait un retour sur le dernier conseil d'école. Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2024 sont de 50 élèves en maternelle et 90 élèves en élémentaire. Quelques demandes de travaux ont été formulées. Les inscriptions pour la prochaine rentrée auront lieu courant avril à la mairie. Une information sur les panneaux lumineux et via illiwap sera passée.

g) Cérémonie des naissances

Cette année nous souhaiterons la bienvenue aux bébés nés en 2023 lors de la cérémonie des naissances qui aura lieu le samedi 4 mai 2024 à 10h30.

La séance est levée à 20h00.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 03 avril 2024 devant la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

THOREY EN PLAINE, le 02 avril 2024

